

Édu_Num Économie et gestion

Hors-série n°10

Octobre 2018 - L'organisation du travail à l'heure du numérique.



Sommaire

1. COMPRENDRE L'ORGANISATION DU TRAVAIL A L'HEURE DU NUMERIQUE

- [1.1 Comment la révolution technologique bouleverse l'organisation du travail](#)
- [1.2 Comment concilier transformation numérique et qualité de vie au travail ?](#)
- [1.3 Télétravail, auto-entrepreneuriat, comment le numérique transforme le travail ?](#)
- [1.4 La transformation numérique : six chiffres à retenir](#)

2. L'ORGANISATION DU TRAVAIL A L'HEURE DU NUMERIQUE EN PRATIQUE

- [2.1 Le "Sans Bureau Fixe" peut-il devenir le salarié de demain ?](#)
- [2.2 Quelles conditions de travail pour les travailleurs des plateformes numériques ?](#)
- [2.3 Le coworking : quels enjeux pour les conditions de travail ?](#)
- [2.4 Cobotique : risques et opportunités pour l'homme au travail](#)
- [2.5 Faut-il contrôler les télétravailleurs ?](#)
- [2.6 Télétravail / Mode d'emploi](#)
- [2.7 Enedis : le détail de l'accord sur le travail à distance](#)
- [2.8 Quel droit à la déconnexion pour les salariés ?](#)
- [2.9 Droit à la déconnexion : l'exemple de Crédit Agricole Consumer Finance](#)
- [2.10 Transformation numérique de L'État : des enjeux organisationnels et managériaux](#)

3. PERSPECTIVES

- [3.1 Transformation numérique et vie au travail](#)
- [3.2 Automatisation, numérisation et emploi : impact sur le travail](#)
- [3.3 Le NWoW veut casser les codes de l'entreprise](#)

POUR RESTER INFORME.E

1. COMPRENDRE L'ORGANISATION DU TRAVAIL A L'HEURE DU NUMERIQUE

1.1 Comment la révolution technologique bouleverse l'organisation du travail



Cet article propose un tableau synthétique des effets positifs et négatifs des modifications de pratiques en entreprise liées à la révolution numérique, extrait d'un rapport du [conseil d'orientation pour l'emploi](#).

Lire l'article sur le site du Figaro :
<http://www.lefigaro.fr/emploi/2017/12/18/09005-20171218ARTFIG00010-comment-la-revolution-technologique-bouleverse-l-organisation-du-travail.php>

1.2 Comment concilier transformation numérique et qualité de vie au travail ?



Dans le cadre d'un appel à projet lancé en mai 2016, le [Fonds pour l'amélioration des conditions de travail \(Fact\)](#) a financé 24 projets de transformation numérique. Patrick Conjard, responsable de la mission Fact à l'Anact, présente les premiers enseignements de ce dispositif.

Lire l'article sur le site de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact) :
<https://www.anact.fr/comment-concilier-transformation-numerique-et-qualite-de-vie-au-travail-retours-dexperiences>

1.3 Télétravail, auto-entrepreneuriat, comment le numérique transforme le travail ?



Grâce au développement des nouvelles technologies et du numérique, le travail hors de l'entreprise est possible. Entre la 12^e et la 58^e minutes de l'émission **Soft Power**, **Jérôme Chemin**, Secrétaire national de la CFDT – cadres et **Xavier De Mazenod**, fondateur-éditeur du site ZeVillage.net, présentent les nouvelles formes de travail et leurs enjeux.

Écouter l'émission Soft Power sur France Culture :
<https://www.franceculture.fr/emissions/soft-power/soft-power-dimanche-29-octobre-2017>

1.4 La transformation numérique : six chiffres à retenir



Le premier Baromètre **Digital Workplace** (en français : environnement de travail numérique) du cabinet Julhiet Sterwen et de l'Ifop analyse le chemin qui reste à parcourir aux entreprises pour devenir de véritables "**digital workplaces**" selon quatre axes principaux : la technologie et les usages associés, l'organisation et ses processus, les ressources humaines et la place de travail.

Lire l'article sur le site de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/La-transformation-numerique-six-chiffres-a-retenir-30999>

2. L'ORGANISATION DU TRAVAIL A L'HEURE DU NUMERIQUE EN PRATIQUE

2.1 Le "Sans Bureau Fixe" peut-il devenir le salarié de demain ?



L'économie numérique a très largement installé la logique de partage. Le bureau professionnel ne fait pas exception. La culture du "sans bureau fixe" tend à se passer du bureau individuel au profit d'espaces collectifs ouverts.

Lire l'article sur le site du Figaro : <http://www.lefigaro.fr/vie-bureau/2018/06/14/09008-20180614ARTFIG00006-le-sans-bureau-fixe-peut-il-devenir-le-salarie-de-demain.php>

2.2 Quelles conditions de travail pour les travailleurs des plateformes numériques ?



L'organisation du travail par le biais des plateformes collaboratives numériques diffère selon qu'elles proposent des services fournis en ligne ou une réalisation physique comme les plateformes de voitures de transport avec chauffeur (VTC). Elles permettent pour les travailleurs de faciliter l'accès au travail rémunéré mais ont pour principal limite de précariser l'emploi.

Lire l'article sur le site de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact) :

<https://veille-travail.anact.fr/produits-documentaires/quelles-conditions-de-travail-pour-les-travailleurs-des-plateformes>

2.3 Le coworking : quels enjeux pour les conditions de travail ?



Les évolutions technologiques favorisent le développement de nouvelles formes d'organisation du travail comme d'emploi. Parmi celles-ci, le coworking rassemble en un lieu commun des travailleurs qui peuvent être d'horizons et de statuts très divers. Cet article publié dans la revue **Hygiène et sécurité du travail** de décembre 2017, propose des pistes de réflexion pour que soient pris en compte les impératifs de santé et de sécurité des travailleurs.

Lire l'article sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DC%2019>

2.4 Cobotique : risques et opportunités pour l'homme au travail



La cobotique ou robotique collaborative désigne l'interaction entre l'opérateur humain et un système robotique. Utilisée dans l'industrie depuis une vingtaine d'années, cette technologie est de plus en plus utilisée notamment avec le développement de l'intelligence artificielle. Il devient indispensable de s'interroger sur la place de l'opérateur et ses interactions avec le robot.

Lire l'article sur le site de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Anact) :

<https://veille-travail.anact.fr/produits-documentaires/cobotique-risques-et-opportunités-pour-lhomme-au-travail>

2.5 Faut-il contrôler les télétravailleurs ?



La loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 apporte une modification à la définition du télétravail dans le code du travail. Le télétravail peut désormais être mis en place dans le

cadre d'un accord collectif ou, à défaut, dans le cadre d'une charte élaborée par l'employeur après avis du comité social et économique. Le développement rapide du télétravail soulève les enjeux de son contrôle, tant pour l'employeur que pour les salariés. Cet article est particulièrement intéressant pour l'enseignement de **CEJM** car il comporte à la fois une dimension juridique et managériale.

Lire l'article sur le site The conversation :
<https://theconversation.com/faut-il-controler-les-teletravailleurs-97605>

2.6 Télétravail / Mode d'emploi



Défini à l'article L. 1222-9 alinéa 1 du Code du travail, le télétravail répond à une demande à la fois sociale, économique et environnementale. L'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 revient sur la réglementation applicable.

Lire l'article sur le site du Ministère du Travail :
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-vie-du-contrat-de-travail/article/mode-d-emploi-teletravail>

2.7 Enedis : le détail de l'accord sur le travail à distance



Enedis autorise ses salariés à pratiquer le travail à distance depuis le 1er mars 2018, en vertu d'un accord signé le 12 décembre 2017 avec l'ensemble des syndicats. Analyse de l'accord d'entreprise téléchargeable en bas de l'article par **Anne Buis de Liaisons Sociales Quotidien**.

Lire l'article sur le site magazine en ligne Zevillage :
<https://zevillage.net/teletravail/enedis-le-detail-de-laccord-sur-le-travail-a-distance/>

2.8 Quel droit à la déconnexion pour les salariés ?



Depuis le 1er janvier 2017, un droit à la déconnexion a été instauré pour les salariés, droit qui doit permettre de mieux respecter les temps de repos et de congés, de séparer de manière significative vie professionnelle et vie personnelle. Tour d'horizon de ces nouvelles dispositions par **Maître Johan ZENOU**, Avocat au Barreau de Paris.

Lire l'article sur le site Village de la justice :
<https://www.village-justice.com/articles/Quel-droit-deconnexion-pour-les-salaries-apres-loi-1er-janvier-2017-dite-loi,25131.html>

2.9 Droit à la déconnexion : l'exemple de Crédit Agricole Consumer Finance



Au **Crédit Agricole Consumer Finance**, un droit à la déconnexion est reconnu à tous les salariés car les technologies de l'information et de la communication doivent "*être utilisées à bon escient, dans le respect des personnes et de la sphère privée*". Analyse de l'accord d'entreprise téléchargeable en bas de l'article par **Michel Eicher de Liaisons Sociales Quotidien**.

Lire l'article sur le site magazine en ligne Zevillage :
<https://zevillage.net/management-rh/droit-deconnexion-credit-agricole/>

2.10 Transformation numérique de L'État : des enjeux organisationnels et managériaux



Le 6 juin 2018, l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) a organisé des rencontres internationales de la gestion publique au sein du ministère de l'Économie et des finances. L'article propose un résumé des interventions réalisées autour du thème "la gouvernance de l'action publique à l'ère numérique".

Lire l'article sur le site de La Gazette :
<http://www.lagazettedescommunes.com/568062/transformation-numerique-de-letat-des-enjeux-organisationnels-et-manageriaux/>

3. PERSPECTIVES

3.1 Transformation numérique et vie au travail



Ce rapport de [Bruno Mettling](#) à destination du Ministère du Travail, met en avant les effets de la transformation numérique sur le monde du travail. Il identifie six impacts majeurs sur l'organisation du travail et présente trente-six préconisations avec pour objectif d'accompagner la transition numérique.

Lire l'article sur le site de la documentation Française :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000646/index.shtml>

3.2 Automatisation, numérisation et emploi : impact sur le travail



Les avancées technologiques transforment les façons de communiquer, de collaborer ou de coordonner le travail. En décembre 2017, le troisième volet du rapport du **Conseil d'orientation pour l'emploi** établit un diagnostic sur les tendances actuelles observées des pratiques d'organisation du travail et leur lien avec les avancées technologiques ainsi que leurs implications sur les situations des personnes au travail. Deux versions du rapport sont proposées : une synthèse de 9 pages ou la version complète de 218 pages.

Lire l'article sur le site du Conseil d'orientation pour l'emploi : http://www.coe.gouv.fr/Detail-Publication2626.html?id_article=1413

3.3 Le NWoW veut casser les codes de l'entreprise



Le NWoW (New ways of working ou Nouveaux modes de travail) est un courant qui vise à promouvoir de nouvelles formes de travail en replaçant l'humain au cœur de l'organisation du travail. L'article s'appuie sur une étude réalisée par l'institut **Think** en septembre 2017 pour **Colliers International France** auprès de 496 salariés évoluant en bureaux flexibles .

Lire l'article sur le blog Mode(s) d'emploi : <https://www.blog-emploi.com/flexibilite-teletravail-nouveaux-espaces-de-travail-le-nwow-veut-casser-les-codes-de-lentreprise/>

POUR RESTER INFORME.E

Comptes twitter d'éducol et de la Direction du numérique pour l'éducation



Pour suivre l'actualité du site d'information des professionnels de l'éducation, rendez-vous sur twitter sur le compte [@éducol](#) et sur celui de la DNE [@Edu Num](#).

Pour suivre l'actualité de l'économie et gestion, abonnez-vous au compte twitter [@Educol EG](#)

Vous pouvez rester informé des dernières actualités du site [éducol Économie et gestion](#) en vous abonnant au [flux RSS général de la discipline](#) ainsi qu'à celui de la [lettre Édu Num](#).

Cette lettre est proposée par la Direction du numérique pour l'éducation (DNE A2 - économie et gestion) et Christine Gaubert-Macon, Inspectrice générale, doyenne du groupe économie et gestion.

© - Ministère de l'Éducation nationale